



## XXXXXXXXXXXXX & XXXXXX / XXXXXX

Par **MBNAMA**, le **22/09/2016** à **12:28**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule xxxxxx en 2012.

J'ai toujours payé mes échéance de 239€.

J'ai fait un dossier de sur rendement qui a stoppé les versements en attendant de statuer.

La commissions de sur rendement a diminué mes montants d'échéances à 137,05€, et depuis j'ai toujours payé.

A fin novembre j'ai perdu mon travail avec une indemnité de CP = 1800€.

Et en décembre je n'ai perçu de salaire car le pôle emploi a compté des jours de carence soit un versement le 25/01.

Donc je n'ai aps pu honoré ma mensualité de 137€ de décembre.

La xxxxxx m'a relancé je leur ai fourni les justificatifs (relevé de compte, mon attestation pôle emploi, et attestation de non versement de pole emploi en décembre).

La xxxxxx a quand même transmis mon dossier au cabinet xxxxxx & xxxxxx. qui me dit avoir déjà déposé une requête d'appréhension à mon encontre.

Alors que hier elle m'a dit qu'elle attend la preuve sur mon contrat qui prouve qu'en cas de chômage je suis couverte.

J'ai contacté le conseiller de surrendement qui me dit d e ne rien faire (pour faire court).

Moi je dois rentrer voir mon contrat.

Car sinon je dois rendre mon véhicule sous 24h alors que je suis consultante je bosse avec et

seule avec un enfant je n'ai aucun repli.

Que puis je faire? Contacter un avocat? dois je rendre le véhicule car j'ai quand même des preuves et surtout ja i toujours payé sauf en situation inconfortable en décembre.

Merci par avance de votre réponse.

**Bonjour,**

***Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.***

Par **Visiteur**, le **22/09/2016 à 15:34**

Bjr,

Vous dites que vous n'avez plus d'emploi et plus loin...

"Car sinon je dois rendre mon véhicule sous 24h alors que je suis consultante je bosse avec ".  
Donc vous travaillez ?

Par **MBNAMA**, le **22/09/2016 à 15:39**

Si j'ai retrouvé un travail en 2016

j'ai été au chômage du 19 novembre au 24 janvier